

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

DECRET N° 2000-123 DU 29 juin 2000
Portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la société nationale
des pétroles du Congo en date du 20 juin 2000

Le Président de la République,

Vu l'Acte fondamental ;
Vu la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des pétroles du Congo ;
Vu le contrat de prêt signé le 2 juin 2000 entre la société nationale des pétroles du Congo et les
banques Société Générale, Natexis Banque, Westdeutsche Landesbank Girozentrale, Glencore
International AG ;
Vu l'ordonnance n° 10-2000 du 29 juin 2000 portant approbation du contrat de prêt dénommé
« Bridge Term Facility Agreement » ;
Vu le décret n° 98-454 du 8 décembre 1998 portant approbation des statuts de la société nationale des
pétroles du Congo ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu la délibération en date du 20 juin 2000 du conseil d'administration de la société nationale des
pétroles du Congo.

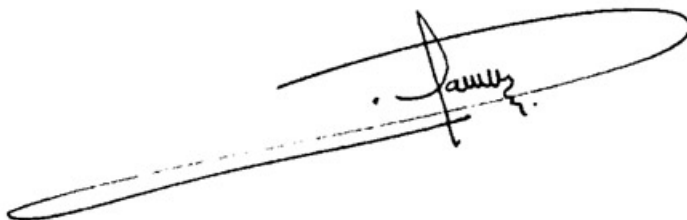
En Conseil des ministres.

DECRETE :

Article premier. - Est approuvée la délibération, annexée au présent décret, du conseil
d'administration de la société nationale des pétroles du Congo en date du 20 juin 2000.

Article 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2000

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop above it.

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'J' and 'B' followed by 'Tati-Loutard'.

Jean-Baptiste TATI-LOUTARD.-

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'D' followed by 'Dzong'.

Mathias DZON.-